



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	7	4

**OBJET : 05-3 - BUDGET SPANC-
EXERCICE 2012 - AFFECTATION DU
RESULTAT** ✓

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1589/13

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 31 MAI 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 31 MAI 2013

Pour le Maire

Le Directeur Général des
Services

Stephane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 24 mai 2013

Le vendredi 24 mai 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 17/05/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER

Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX

Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER

Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Khéra BADAoui, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

05-3 - BUDGET SPANC- EXERCICE 2012 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Conseil municipal a décidé :

- DE CLOTURER le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 31 décembre 2012 ;
- D'INTEGRER le résultat de clôture 2012 du SPANC au résultat de l'exercice 2012 du Budget Principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour,

Considérant les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction M49,

Statuant sur l'affectation du résultat du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif, constaté lors de la présentation du Compte Administratif 2012,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 10 050,00 euros ;
- un excédent d'investissement de 23 664,98 euros ;

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

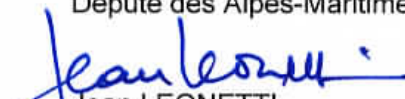
A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, Mme DUMAS, M. LA SPESA)

- **DECIDE** d'affecter ce résultat au Budget Principal.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.05-3 - BUDGET SPANC - EXERCICE 2012 - AFFECTATION DU RESULTAT -

Date de transmission de l'acte : 31/05/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 31/05/2013

Numéro de l'acte : DCM1589-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130524-DCM1589-13-DE

Date de décision : 24/05/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires